

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 12/10/2021

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS**

14, rue Lemerchier
CS 81114

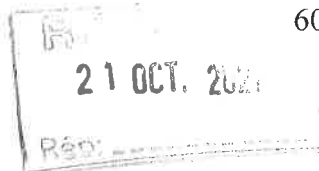
80011 Amiens Cedex
Téléphone : 03.22.33.61.70
Télécopie : 03.22.33.61.71

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E21000138 / 80

M. le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
LIANCOURTOIS VALLEE DOREE
1 rue de Nogent
60290 LAIGNEVILLE

Dossier n° : E21000138 / 80
(à rappeler dans toutes correspondances)



COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : - la demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général au titre des articles L.181-1 et L.211-7 du code de l'environnement en vue du renouvellement de l'arrêté d'exploitation du système d'assainissement de Monchy-Saint-Eloi, présentée par la communauté de communes du Liancourtois Vallée Dorée

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Jacques NICOLAS, chef d'agence de société de manutention (ER), en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

11 octobre 2021

N° E21000138 /80

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 3 – Loi sur l'eau

Vu enregistrée le 4 octobre 2021, la lettre par laquelle la préfète de l'Oise (Direction départementale des territoires) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général au titre des articles L.181-1 et L.211-7 du code de l'environnement en vue du renouvellement de l'arrêté d'exploitation du système d'assainissement de Monchy-Saint-Eloi, présentée par la communauté de communes du Liancourtois Vallée Dorée.

Vu le code de l'environnement.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021.

DECIDE

Article 1 : M. Jacques Nicolas, chef d'agence de société de manutention, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à la préfète de l'Oise (Direction départementale des territoires), à la communauté de communes du Liancourtois Vallée Dorée en qualité de maître d'ouvrage, et à M. Jacques Nicolas. Copie sera adressée aux maires de Monchy-Saint-Eloi et de Liancourt.

Fait à Amiens, le 11 octobre 2021.

La présidente,



M. Dhiver